

Ab18-2025

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE
EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ**

Concernant tout arbre désigné dans le plan de classement ainsi que les alignements et allées d'arbres, les cordons boisés, les boqueteaux, les haies vives indigènes, les arbres fruitiers y compris les noyers, les compensations de plantations protégées abattues selon article 2 du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré du 27.06.2023.

Demande:

☒ Abattage ☐ Élagage ☐ Recépage sélectif

Demande de dérogation à l'article 14 LPrNP par l'application de l'article 15 LPrNP au motif suivant:

☒ risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés;☐ entrave avérée à l'exploitation agricole;☐ impératifs de construction ou d'aménagement.**PUBLICATION AU PILIER PUBLIC:** du **16 octobre 2025** au **15 novembre 2025**

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale,
case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: Kamsu Ngne Guy RogerAdresse: Route de Lausanne 13Parcelle n°: 400Essence: Saule blancDiamètre à 1 m du sol: 44Motif de la requête: Risque sécuritaire dû à la proximité voie ferréeDate: 13/10/2025 Signature: [Signature]**PLANTATION COMPENSATOIRE**Proposition du requérant: Erable à feuille d'orbie (Acer opalus)Compensation validée par le service ☐ oui ☐ non

Autre proposition:

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER**DU SERVICE**

Arbre divisé en trois axes avec des insertions de mauvaise qualité.

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE☐ bon ☒ moyen ☐ mauvais ☐ investigation nécessaire**DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE**

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).

